

ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE
COMMUNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Présents : Mesdames Denise ALLÉLY, Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Denise POELAERT,

Messieurs, Jean DUCROCQ, Dominique DUMERVAL, Jean-Claude CLAIRET, Christophe LE BEGUEC, Jean-Marie MAINGONNAT, Alain MIROT, Dominique NICCO,

Absents excusés et représentés : Charles DE CLERK, Véronique DEKKICHE, Patrice SANDELIS

Pouvoirs :

Charles DE CLERK à Dominique NICCO,

Véronique DEKKICHE à Dominique DUMERVAL,

Patrice SANDELIS à Roselyne BASQUIN

Secrétaire de séance : Denise ALLÉLY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 10 novembre 2022
- ✓ Rapport d'activités du SIRAYE– délibération 1-2023
- ✓ Modification du tableau des emplois délibération 2-2023
- ✓ Rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCCY - Délibération n° 3-2023
- ✓ Versement d'une aide exceptionnelle à un tiers – Délibération n°4-2023
- ✓ Changement de tarif pour le prêt des DVD de la bibliothèque– Délibération n° 5-2023
- ✓ Tarifs reproduction des documents administratifs – Délibération n° 6-2023
- ✓ Reversement de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Cœur Yvelines - Délibération 7-2023
- ✓ Numérotations route de Chevreuse et chemin du Saint Sacrement - Délibération 8-2023
- ✓ Informations diverses

- ✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 10 novembre 2022**
Monsieur MIROT souhaite revenir sur deux points abordés en informations diverses lors du conseil municipal du 10 novembre 2022
 - . Point N° 3 – vidéo protection : demande où en est le projet. Monsieur le Maire est en attente du devis
 - . Point n° 11 – consommation d'énergie : demande si les factures émanant de la CCY ont été récupérées afin de faire le suivi. Monsieur le Maire indique ne pas être en possession des factures.

Approbation à l'unanimité

- ✓ **Rapport d'activités du SIRAYE– délibération 1-2023 – Présenté par Jean-Claude CLAIRET**
Les rapports annuels 2022 du délégataire SAUR et celui sur le prix et la qualité du service d'eau potable ont été présentés au dernier Comité Syndical du SIRAYE.

Le rapport annuel du délégataire doit être présenté en Conseil Municipal conformément à la loi n° 95/101 du 02.02.1995 (dite loi BARNIER) puis mis à la disposition du public.

En 2021, 347 compteurs sont dénombrés à Bazoches avec un réseau de canalisation de 15,600 Km.

Les rapports annuels SAUR et SIRAYE sont consultables au secrétariat.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de prendre acte du rapport d'activité 2022 du délégataire et met à disposition les rapports d'activités du SIRAYE et de la SAUR

Prend acte

✓ **Modification du tableau des emplois délibération 2-2023**

Par voie de mutation, la commune emploie depuis début janvier un nouvel agent technique. Celui-ci a été recruté sur le grade d'agent technique 1^{ère} classe. A son départ en retraite, son prédécesseur était positionné sur un grade agent technique 2^{ème} classe.

Il convient maintenant de mettre à jour le tableau des emplois

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de :

- Créer le poste d'adjoint technique 1^{er} classe à partir du 1^{er} janvier 2023
- Adopter les modifications ainsi apporté au tableau des emplois :

Grade	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Filière administrative			
Rédacteur Principal	1	1	1
Adjoint Adm principal 2 ^e classe	1	1	1
Filière Technique			
Adjoint Tech	2	2	2
Adjoint Tech 2 ^e classe	1	1	0
Adjoint Tech 1 ^{er} classe	0	1	1

Approbation à l'unanimité

✓ **Rapport de la commission locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCCY - Délibération n° 3-2023**

Le rapport de la CLECT a été présenté lors de la réunion du comité syndical du 8 février dernier. Ce document permet d'élaborer un juste calcul de l'attribution de compensation versées aux communes membres. Les communes doivent se prononcer dans un premier temps sur le rapport de la CLECT puis dans un second temps l'EPCI vote la compensation définitive. L'attribution de compensation 2023 correspond à :

Recettes professionnelles figées + régularisation proposée pour 2022 - le montant prévisionnel des dépenses prévues pour 2023

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2023							
	Année d'adhésion	2022	2023	2022 repris sur 2023	2023		2023	Pour mémoire 2022
	Recettes professionnelles figées par CLECT (A)	Régularisations proposées pour 2023 Solde 2022 à reporter en 2023 (F) = D - E + G	Ordures ménagères Solde Ordures ménagères (G)	Mutualisation Mutualisation (H)	Dépenses prévisionnelles Total dépenses prévisionnelles 2023 (L) = I + J + K	Contributions 2023 au SORS (M)	Attribution de compensation = A + F - H - L - M	Attribution de compensation
Auteuil-le-Roi	175 267,00 €	-8 824,69 €	0,00 €	439,20 €	140 928,20 €	32 668,67 €	-7 593,76 €	45 861,45 €
Autouillet	73 715,00 €	-11 456,35 €	0,00 €	672,00 €	90 742,18 €	19 466,22 €	-48 621,75 €	14 999,99 €
Bazoches sur Guyonne	165 358,00 €	2 294,90 €	0,00 €	0,00 €	61 829,22 €	21 925,24 €	83 898,44 €	98 556,89 €

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines

Approbation à l'unanimité

✓ **Versement d'une aide exceptionnelle à un tiers – Délibération n° 4-2023**

Il s'agit là d'attribuer une aide à un tiers privé.

Le montant et le bénéficiaire ont été communiqués en séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de verser une aide exceptionnelle.

Approbation à l'unanimité

✓ **Changement de tarif pour le prêt des DVD de la bibliothèque– Délibération n° 5-2023**

Lors de séance du 13 décembre dernier, le Comité de pilotage a voté la gratuité pour l'accès au prêt de DVD pour les habitants des communes du réseau. En effet, le nombre d'adhérents cotisant à ce service est en chute (38 en 2022) et il est difficile de refuser le prêt d'un DVD à un enfant dont les parents ne contribuent pas à ce service. L'éducation à l'image cinématographique comme la littérature est primordiale.

Selon le règlement intérieur du Réseau Au fil des pages 78, ce nouveau tarif doit être voté par tous les Conseils municipaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de voter la gratuité des prêts DVD par la bibliothèque

Approbation à l'unanimité

✓ **Tarifs reproduction des documents administratifs – Délibération n° 6-2023**

A la demande de Monsieur le Maire, point reporté lors du prochain Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité

✓ **Retrait de la délibération 17-2022 concernant le reversement de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Cœur Yvelines – Délibération 7-2023**

La communauté de communes Cœur Yvelines a délibéré en octobre dernier pour instituer le reversement du produit de la taxe d'aménagement par les communes au taux de 0.1% et ce conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022 qui rendait obligatoire la restitution de tout ou partie de cette taxe à l'EPCI.

Notre commune a délibéré en ce sens en novembre (délibération n°17-2022).

La loi de finances rectificative de 2022 dans son article 15 revient sur cette obligation.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de retirer la délibération 17-2022 concernant le reversement de la Taxe d'Aménagement à la communauté de communes Cœur Yvelines

Approbation à l'unanimité

✓ **Numérotations route de Chevreuse et Chemin du Saint-Sacrement - Délibération 8-2023**

La parcelle ZB 138 située route de Chevreuse a été vendue et une maison va être construite.

La parcelle C1466 située Chemin du Saint-Sacrement a été vendue et une maison va être construite.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose d'attribuer le numéro 6 bis route de Chevreuse à la parcelle ZB 138 - propriété Dumerval- et le numéro 24 bis à

la parcelle C 1466 -propriété DAYANGA-.

Approbation à l'unanimité

✓ Informations diverses :

- Travaux de voirie chemin du Vieux Pressoir
Le coût des travaux d'un montant de 65.000,00 € HT pour la remise en état du Chemin du Vieux Pressoir est pris en charge en totalité par le Parlement Européen. Monsieur le Maire recevra le 10 mars prochain Madame BAHR Directeur gestion intégrée des infrastructures du Parlement européen afin de définir les modalités de règlement selon l'offre d'un montant de 57.247,87 € hors taxe. Le paiement se fera en un seul versement à la fin des travaux après approbation du procès-verbal de réception définitive.
- Antenne Bouygues
Monsieur le Maire confirme le rejet de l'installation d'une antenne de télécommunication Bouygues Chemin du Petit Gué – située en zone C et proche des habitations. Monsieur le Maire recevra la Société CELLNEX agissant pour le compte de Bouygues Telecom, afin d'expliquer les motivations du refus après en avoir délibéré avec l'ensemble du Conseil.
- Reprise de la voirie résidence des Charmilles
Monsieur le Maire nous indique que la reprise de la voirie de la Résidence des Charmilles se fera au vue de la réception des documents de conformité de la voirie et du réseau d'assainissement.
- Recensement
Denise POELAERT rappelle que le recensement est terminé. 85% de réponses ont été obtenues, ce qui dénombre un chiffre de 721 habitants sur la commune en 2021 contre 630 habitants en 2017 au dernier recensement il y a 5 ans. Sur Bazoches, nous avons 266 logements principaux, 6 logements occasionnels, 18 logements vacants et 43 résidences secondaires. Le chiffre officiel sur le nombre d'habitants sera communiqué en janvier 2024.
- Visite de madame Florence GHILBERT sous-préfète de Rambouillet le 7/4/23
Monsieur le Maire nous informe de la venue, en mairie, de Madame la Sous-préfète le 7 avril prochain et invite les membres du Conseil à participer s'ils le souhaitent.
- Compte rendu de la commission communale des impôts directs
La commission communale des impôts directs concernant les décisions sur le Bâti et non Bâti sur la commune, pour donner suite aux données révisées par la Direction Générale des Finances, s'est déroulée le 17 février dernier. Pas de modifications des données.
- Site internet mairie Novanum
Le site Internet actuel de la Mairie géré par la Société BERGER LEVRAULT va être repris par la Société NOVAMUM. Jean-Claude CLAIRET nous présente les nouvelles technologies proposées par NOVAMUM, afin de rendre le site plus attrayant. Les décisions sur ce nouveau projet seront confirmées lors du prochain Conseil Municipal

Départ de Christophe LE BEGUEC à 20H 15

- Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) sous la responsabilité du Maire est mis en place pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, ou sanitaires qui pourrait avoir lieu sur la commune. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population et le soutien de la population au regard des risques.

Monsieur le Maire doit communiquer prochainement aux Membres de la Commission une date de mise en place d'une réunion, afin de mettre à jour ce plan communal de sauvegarde. Dominique DUMERVAL se propose d'être l'animateur de cette Commission.

- Maison France Service à Montfort l'Amaury

Ce réseau mis en place à Montfort l'Amaury situé 17 place Brault a pour but d'accompagner toute personne dans ses démarches administratives, d'offrir un apprentissage sur le numérique. Possibilité de prendre rendez-vous en ligne <https://www.montfortlamaury.fr> ou par téléphone 01.34.86.23.46

- SIARNC : Démarrage de la production de gaz par méthanisation des boues de la station et injection dans le réseau GRDF

Jean-Ducrocq nous fait part d'une mise en service par le SIARNC, d'une production de gaz par méthanisation des boues de la station d'épuration pour la production de biogaz. Des travaux ont été réalisés par GRDF pour l'injection du biogaz dans leur réseau de distribution. La mise en service de la réinjection a eu lieu le 17 janvier 2023.

- Pâques 2023

Notre traditionnelle animation pour Pâques aura lieu de lundi 10 avril 2023 à 11 heures dans le jardin de la Mairie.

Fin de séance à 20 h 45